



Groupe de travail « MUTATIONS » du 08 octobre 2019

Déclaration liminaire UNSA –CGC Finances Publiques – SNC-CGC

Monsieur le Directeur,

Nos Organisations Syndicales ne peuvent que regretter, une fois de plus, d'être placées devant le fait accompli par l'administration, puisque les décisions sont déjà prises et que la présente réunion est qualifiée d'« *informative* ».

Nous ne pouvons accepter que l'intérêt de l'administration prime celui de l'agent. C'est pourtant ce qui ressort de la fiche n°1 au II § 3.1 « mouvement national » « classement des demandes », puisque la priorité pour rapprochement familial n'est plus une priorité, justement !

Dans la suite logique de ce parti-pris, nos collègues n'auront plus accès aux recours en CAP. Ils ne seront pas défendus. Ils ne pourront plus faire valoir leurs droits autrement qu'en formant des recours devant les juridictions administratives.

Faut-il comprendre qu'en imposant une procédure juridictionnelle, l'administration souhaite décourager les agents à former un recours ?

Par ailleurs, le délai de séjour de 2 ans sur une affectation –*obligatoire, sauf exceptions*- nous semble, à plus forte raison dans ce contexte, peu satisfaisant.

Nos collègues perdent leurs repères, et ils risquent fort de perdre le sens de leur travail.

Nous regrettons de devoir une nouvelle fois souligner que la situation présente est source d'angoisses pour nos collègues.

Vous comprendrez que nous ne pouvons accepter cette vision RH, bien peu humaine.